



Formulaire d'inscription au Vide-Dressing/ Exposition de Créateurs

Informations personnelles

- **Nom complet :**
 - **Adresse e- mail :**
 - **Numéro de téléphone :**
 - **Adresse postale complète :**
-

Détails de l'emplacement

- **Table 1m20 + 2 chaises = 25€**
- **Avez-vous besoin de louer du matériel supplémentaire ?**
 - Table(s) (Préciser le nombre si oui) :
 - Portant(s) (Préciser le nombre si oui) :
 - Autre (Préciser) :

Type d'articles vendus

- **Quels types d'articles comptez-vous vendre principalement ? (Cochez toutes les options pertinentes)**
 - Vêtements pour femmes
 - Vêtements pour hommes
 - Vêtements pour enfants
 - Chaussures
 - Accessoires (sacs, bijoux, écharpes, etc.)
 - Vêtements vintage
 - Artisanat
 - Peinture ou Photos (vos créations)

Modalités de participation

- **J'ai lu et j'accepte le règlement du vide-dressing.**
- **Je m'engage à être présent(e) pendant toute la durée de l'événement.**

Mode de paiement préféré :

- Virement bancaire
- Chèque (à l'ordre de : Association Lubnan)

Règlement intérieur du Vide-Dressing

1. Généralités et Acceptation

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions de participation et les règles de bonne conduite à respecter par tous les exposants du vide-dressing organisé par **l'association Lubnan le 21 juin 2025 au Palais de la Femme, 94 rue de Charonne 75011 Paris**

L'inscription et la participation à l'événement impliquent l'acceptation pleine et entière et le respect de toutes les dispositions du présent règlement. Tout manquement pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant sans remboursement de son emplacement.

2. Inscription et Tarifs

- **Modalités d'inscription :** L'inscription s'effectue via le formulaire en ligne/papier. Toute inscription est considérée comme définitive après réception du formulaire dûment rempli et du paiement intégral de l'emplacement.
 - **Date limite d'inscription :** Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **19 juin 2025** ou jusqu'à ce que tous les emplacements soient attribués.
 - **Tarifs :** Le prix de l'emplacement est fixé à **25 €** par table.
 - **[Optionnel]** Location de matériel supplémentaire
 - **Conditions de paiement :** Le paiement doit être effectué par : **virement bancaire, chèque** au plus tard le **20 juin 2025**. En cas de non-paiement dans les délais, l'emplacement sera remis à la disposition d'autres exposants.
 - **Annulation :**
 - En cas d'annulation de la part de l'exposant aucun remboursement ne sera effectué.
 - En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur (cas de force majeure, météo extrême, etc.), les exposants seront intégralement remboursés de leur emplacement.
-

3. Emplacement et Installation

- **Attribution des emplacements** : Les emplacements sont attribués par l'organisateur. Toute demande spécifique (proximité de l'entrée, coin, etc.) sera prise en compte dans la mesure du possible, sans garantie.
- **Dimensions** : Chaque emplacement correspond au nombre de tables réservées et inclut un espace suffisant pour l'installation d'un portant s'il est réservé
- **Matériel fourni** : Chaque emplacement **inclut 1 table et 2 chaises**. La location de matériel supplémentaire est possible. Les exposants peuvent apporter leur propre matériel (tringles, portants, petits meubles d'exposition) dans la limite de l'espace alloué.
- **Heure d'installation** : L'installation des stands est autorisée à partir de **10h le 21 juin 2025** Les exposants doivent impérativement avoir terminé leur installation avant l'ouverture des portes au public à **11h30**.
- **Débordement** : Il est strictement interdit de déborder sur les allées de circulation ou sur l'emplacement des voisins. Tout matériel ou article entravant le passage sera retiré par l'organisation.

4. Articles Autorisés et Interdits

- **Articles autorisés** :
 - Vêtements, chaussures, sacs, accessoires (bijoux, foulards, ceintures, etc.) pour femmes, hommes et enfants.
 - Petits articles de décoration ou d'artisanat
 - Peinture/photos
- **Articles interdits** :
 - Contrefaçons.
 - Articles illicites, dangereux, périssables ou contraires aux bonnes mœurs.
 - Armes, objets coupants, produits chimiques, etc.
 - Aliments et boissons (sauf accord préalable de l'organisation).

- Gros meubles ou électroménager.
 - Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer tout article jugé inapproprié.
-

5. Déroulement de l'événement

- **Heures d'ouverture au public :** Le vide-dressing est ouvert au public de **11h30 à 18h30 (de 19h à 21h Karaoké)**
 - **Présence de l'exposant :** L'exposant s'engage à être présent et à tenir son stand pendant toute la durée de l'événement. Aucun départ anticipé ne sera autorisé sans l'accord préalable de l'organisation.
 - **Transactions :** Les transactions (ventes et encaissements) se font directement entre l'exposant et l'acheteur. L'organisateur ne perçoit aucune commission sur les ventes réalisées.
 - **Monnaie :** Prévoyez de la monnaie pour rendre la pareille à vos acheteurs.
 - **Étiquetage :** Il est fortement recommandé d'étiqueter clairement les prix de vos articles pour faciliter les ventes.
-

6. Sécurité et Responsabilités

- **Surveillance :** L'organisateur assure une surveillance générale du lieu, mais décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des articles et du matériel des exposants. Il est de la responsabilité de chaque exposant de surveiller son stand.
 - **Assurance :** Il est recommandé aux exposants de vérifier leur assurance responsabilité civile pour couvrir d'éventuels dommages causés à des tiers.
 - **Dommmages :** Tout dommage causé aux locaux ou au matériel de l'organisateur par un exposant sera à sa charge.
 - **Comportement :** Les exposants s'engagent à adopter un comportement respectueux et courtois envers les autres exposants, le public et l'organisation. Toute nuisance sonore excessive ou comportement inapproprié pourra entraîner l'exclusion.
-

7. Fin de l'événement et Désinstallation

- **Heure de désinstallation** : La désinstallation des stands est autorisée à partir de **18H30** et doit être terminée au plus tard à **21H**.
 - **Nettoyage** : Chaque exposant est tenu de laisser son emplacement parfaitement propre et de ramasser tous ses déchets. Des poubelles seront mises à disposition.
 - **Articles invendus** : Les exposants doivent repartir avec tous leurs invendus et leur matériel. Aucun article ne doit être abandonné sur le site.
-

8. Dispositions finales

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité. Les exposants seront informés de toute modification.
 - Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter **associationlubnan@gmail.com**
-